JD

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 94 (12ème envoi de 1977) - 3 Juin 1977

En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, le bulletin précédant Nº 93 du 25 mai 1977 est parvenu aux destinataires avec un retard considérable. Nous le regrettons vivement, d'autant plus que les conditions climatiques ont été très favorable au développement des maladies, en général.

/VIGNE/

- Mildiou : Actuellement, des taches existent à peu près dans tous les vignobles, en plus ou moins grand nombre, en particulier là où le champignon a pu d'abord s'installer soit sur des repousses de la base des souches, soit à partir de jeunes plantules issues de pépins ayant germé grâce à l'humidité permanente de la surface du sol. Ce cas est très fréquent cette année dans les vignes non travaillées en totalité ou seulement sur le rang. La situation risque de devenir sérieuse si le temps pluvieux persiste encore. En conséquence, nous conseillons d'effectuer un nouveau traitement général en utilisant l'un des produits homologués ou autorisés contre le Mildiou en respectant les doses homologuées. Il est nécessaire de couvrir parfaitement la végétation.

- Black-rot : Les premières taches sont apparues dans les vignes contaminées et les projections de germes hivernants ne sont pas encore terminées. Le traitement dirigé contre le Mildiou permettra de combattre le Black-rot.

- Oïdium : Dans les vignes sensibles, ajouter un anti-oïdium à la bouillie anti-mildiou.

- Cicadelle (Scaphoïdeus littoralis) : Les larves de cette cicadelle, qui transmet la flavescence dorée en Armagnac, sont apparues depuis quelque temps mais elles sont encore trop jeunes pour être infectieuses. Attendre un prochain bulletin pour intervenir le cas échéant.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Tavelures du pommier et du poirier : Nous confirmons les termes de notre dernier bulletin en ce qui concerne l'arrêt des projections de germes hivernants pour la tavelure du pommier. Il en est de même pour la tavelure du poirier.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher (protection des pousses) :

Effectuer un nouveau traitement dès réception avec l'un des produits suivants :
- fénitrothion à 50 g de m.a./hl (nombreuses spécialités) ;
- méthidathion à 40 g " (Ultracide) ;
- mévinphos à 50 g " (nombreuses spécialités) ;
- dichlorvos à 125 g " (nombreuses spécialités).

- Mouche de la cerise : Dans les vergers habituellement attaqués par cet insecte, un traitement pourrait être appliqué dès réception avec un produit à base de diméthoate à 30 g de m.a./hl (nombreuses spécialités) ou de formothion à 50 g de m.a./hl (Anthio) ou encore de malathion à 100 g de m.a./hl (nombreuses spécialités).

Rappelons qu'il est nécessaire de respecter rigoureusement la législation sur les limites d'emploi de ces produits : 7 jours au minimum.

P.1.123

- Anthracnose du cerisier : En raison de la persistance du temps orageux, il est prudent de poursuivre la protection.

/NOYER/

- Bactériose : Dans la zone principale de culture du noyer (Nord du Lot), les arbres se trouvent encore en état de grande réceptivité (stade F.F.1 à G.F.). Renouveler la protection en utilisant un produit cuprique à raison de 150 g de cuivre métal à l'hectolitre d'eau.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melon : Sur les cultures exposées à la pluie, effectuer un nouveau traitement contre la Cladosporiose et l'Anthracnose. Poursuivre la protection contre l'Oïdium, en alternant les matières actives, dans les cultures où l'on observe des foyers de ce champignon.

- Pomme de terre : Mildiou.

Les conditions climatiques de la deuxième quinzaine de mai (température et hygrométrie) ont été favorables à la formation des premiers foyers. Dans toutes les cultures atteignant au moins 20 à 25 cm de hauteur, il serait prudent d'appliquer l'un des fongicides homologués contre cette maladie.

En cas de découverte de taches suspectes ressemblant à celles produites par le Mildiou, nous les faire parvenir en les plaçant, non mouillées, à l'intérieur d'un sac en matière plastique.

/RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS APRES DES PLUIES/

Il est admis qu'un traitement ayant normalement séché est considéré comme lavé lorsqu'il a reçu 20 mm de pluie violente ou 25 mm de pluie modérée. La protection doit donc être renouvelée si les risques d'attaques parasitaires persistent, mais l'attitude à adopter peut être différente suivant les cas dont nous allons envisager les principaux:

1.- Maladies causées par des champignons (ex. mildiou de la vigne) :

a) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le beau temps s'établit, attendre pour traiter à nouveau qu'il y ait une nouvelle menace de pluie ;

b) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le mauvais temps persiste, intervenir coûte que coûte, en particulier si la maladie est déjà constatée et si des taches fructifiées existent.

En cas de risque grave, augmenter alors les doses de matières actives et préférer les produits à la plus longue persistance d'action.

2.- Insectes (ex. Carpocapse, Tordeuses de la grappe, etc...) :

Si l'on se trouve toujours, à ce moment, en période de risque, renouveler la protection dans les 3-4 jours qui suivent la pluie qui a "lessivé".

3.- Acariens (Araignées rouges et jaunes) :

Attendre, pour intervenir à nouveau, le retour du beau temps et examiner le niveau de population de ces animaux pour décider de la conduite à tenir.

/SOINS A DONNER AUX CULTURES APRES UNE CHUTE DE GRELE/

- VIGNE : a) Lorsqu'il reste peu de récolte, ne pas toucher aux rameaux porteurs mais tailler court tous les autres quand ils sont fortement mutilés.

b) Quand la récolte est entièrement perdue, il est préférable de tout retailler lorsque la fin juin n'est pas dépassée. Plus tard, il vaut mieux s'abstenir. Les tiges issues de l'oeil principal doivent être rabattues au ras de l'empattement en évitant de détruire les contre-bourgeons qui donneront de nouvelles pousses.

c) Apporter tous les soins culturaux et de protection sanitaire assurant une bonne végétation.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef
de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",
J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.